

L'Opus Dei déboutée

Les magistrats de la 17e chambre correctionnelle du Tribunal de grand instance de Paris ont tranché.

L'assignation en diffamation déposée le 31 mai 2007 par l'Opus Dei contre Catherine Fradier et Jean-Jacques Reboux, auteure et éditeur de Camino 999, a été déclarée nulle, donnant raison à notre avocat, Me Emmanuel Pierrat.

L'Opus Dei a été déboutée de sa demande (30.000 euros de dommages et intérêts) et condamnée à verser à l'auteure et à l'éditeur du roman 2.000 euros de dommages et intérêts au titre de l'article 700 du Nouveau code de procédure civile.

Par ailleurs, l'Opus Dei a été condamnée aux dépens et devra donc régler la totalité des frais de justice engagés par cette plainte.

L'affaire ne sera donc pas jugée au fond. La question « Camino 999 est-elle une œuvre diffamatoire envers l'Opus Dei? » ne sera pas débattue devant la justice.

Tant mieux pour les écrivains, la liberté d'expression et... nos nerfs !

Cette décision judiciaire est d'une importance vitale.

Pour Catherine Fradier, qui va pouvoir continuer à écrire des romans mettant en lumière certains éléments sombres de notre société.

Pour les éditions Après la Lune, qui vont donc pouvoir continuer à exister – une condamnation nous aurait contraint à mettre la clef sous la porte – et à publier des livres de fiction, dans les conditions – difficiles – qui sont celles des petits éditeurs, mais aussi des essais, des pamphlets, des livres pour la jeunesse.

Il n'est pas inutile de rappeler que nous avons (brillamment) été défendus dans cette affaire par Me Emmanuel Pierrat, qui a ironisé, lors de l'audience du 7 novembre, sur le fait que l'Opus Dei aurait été mieux

inspirée de s'en prendre au Da Vinci Code, éditée par un éditeur du groupe Hachette – ceci expliquant sans doute cela. La décision des magistrats de la 17e chambre correctionnelle du TGI de Paris lui a donné raison.

Camino 999 n'est donc pas un livre diffamatoire, ni, comme le prétendait Me Varaut, avocat de la Prélature, une « fiction journalistique ». C'est « juste » un roman (un très bon roman), sélectionné pour le Prix Polar SNCF 2007 et le Prix Cezam des Comités d'entreprise 2008.

Bonne soirée.

Jean-Jacque Reboux